



**Ste. 3083 – 595 Burrard Street
Vancouver (C.-B.) V7X 1L3
Tél. : 604-566-9080
Télééc. : 604-566-9081**

**1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3G4
Tél. : 514-289-1183
Télééc. : 514-289-1188**

Le 13 avril 2015

Bourse de croissance TSX : FEO

COMMUNIQUÉ

OCEANIC PREND ACTE DE LA VISION ET DE LA STRATÉGIE DU PLAN NORD DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Montréal (Québec), le 13 avril 2015 – Oceanic Iron Ore Corp. (« Oceanic » ou la « Société ») annonce qu'elle prend acte de la stratégie, de la vision et des engagements définis dans le plan d'action exhaustif que le gouvernement du Québec vient de publier.

Le 8 avril 2015, le premier ministre Philippe Couillard et son cabinet annonçaient l'établissement d'un cadre de référence du gouvernement du Québec relatif au développement économique de la province, que le gouvernement a défini dans un plan d'action exhaustif de 20 ans. Le cadre de référence *Plan Nord à l'horizon 2035* (le « Plan Nord ») est accessible dans le site Web de la Société du Plan Nord, à l'adresse http://plannord.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/04/Long_PN_FR.pdf

Le projet Hopes Advance d'Oceanic a été désigné parmi 17 projets d'exploration minière comme étant un point d'intérêt dans le contexte du Plan Nord.

Alan Gorman, le président-directeur général, a déclaré ce qui suit : « *Nous sommes heureux de constater que le gouvernement du Québec continue de reconnaître l'importance du potentiel économique qu'offre le territoire nordique riche en ressources de la province, dans lequel est situé le projet Hopes Advance de la Société. Nous sommes particulièrement encouragés par la vision du gouvernement, qui reconnaît que l'exploration minière ne doit pas être retardée simplement parce que les conditions du marché sont moins favorables. Les produits de base ont toujours présenté un aspect cyclique, et le gouvernement est d'avis, tout comme nous le sommes à Oceanic, que cet aspect ne doit pas empêcher le développement.*

La capacité de lier le développement continu du projet à la vision et aux engagements du gouvernement en ce qui concerne l'exploration minière nous aidera à poursuivre les discussions qui nous permettront de libérer la valeur associée à nos ressources de grande qualité à faibles coûts. Nous sommes impatients de continuer le travail avec le gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik et les intervenants locaux, dans le contexte du développement durable, afin de pouvoir contribuer à titre de partenaire industriel essentiel à cette grande entreprise économique et sociale. »

OCEANIC IRON ORE CORP. (www.oceanicironore.com)

Au nom du Conseil d'administration

« Steven Dean »

Président exécutif et administrateur

+1 604-566-9080

Le présent communiqué contient des « énoncés prospectifs », comme ce terme est entendu dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les énoncés qui figurent dans le présent document et qui ne sont pas des énoncés de faits historiques, y compris, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant la minéralisation et les ressources potentielles, les résultats d'exploration, les plans et les objectifs futurs d'Oceanic Iron Ore Corp. (« Oceanic », ou la « Société »), sont des énoncés prospectifs comportant divers risques et diverses incertitudes. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifier », « s'attendre à », « ne pas s'attendre à », « prévoir », « estime » ou des variantes de ces mots et expressions, ou encore des énoncés au futur ou au conditionnel qui laissent entendre que certaines mesures « peuvent » ou « pourraient » être prises, ou encore « seront » prises, ou que certains événements ou résultats « peuvent » ou « pourraient » se produire, ou encore se « produiront ». Il n'existe aucune garantie que ces énoncés se révéleront exacts, et les faits ou les résultats réels pourraient différer considérablement des projections exprimées par de tels énoncés. Les déclarations de nature prospective sont fondées sur les estimations, les attentes et les hypothèses que la direction juge raisonnables au moment où ces dernières sont faites. En préparant les énoncés prospectifs de la présente, la Société a appliqué plusieurs hypothèses, notamment, mais sans s'y limiter, l'hypothèse voulant : 1) qu'il n'y ait aucune perturbation importante touchant les opérations, que ce soit des perturbations relatives aux travaux ou à l'approvisionnement, ou encore des dommages à l'équipement ou autres; 2) que la délivrance des permis, le développement, l'expansion et l'alimentation électrique correspondent aux attentes actuelles de la Société; 3) qu'il existe des hypothèses de prix pour le minerai de fer; 4) que les prix du gaz naturel, du mazout, de l'électricité, des pièces, des équipements et des autres fournitures essentielles correspondent aux attentes actuelles; 5) que les estimations des ressources minérales existantes sur la propriété de la Société soient exactes, et 6) que l'augmentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre corresponde aux prévisions actuelles de la Société. Des facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes de la Société sont décrits dans la rubrique « Risks and Uncertainties » du rapport de gestion de l'entreprise (en anglais seulement) déposé le 26 novembre 2014 (dont un exemplaire est mis à la disposition du public à la rubrique Profils des sociétés du site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com) et ailleurs dans les documents d'information, y compris les rapports de gestion, déposés de temps à autre auprès de la Bourse de croissance TSX et d'autres organismes de réglementation. Ces facteurs comprennent les risques liés à la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire et une assurance adéquate, l'économie en général, les fluctuations des marchés de devises, les fluctuations à court terme et les prix à terme du minerai de fer ou de certaines autres marchandises (p. ex., le carburant diesel et l'électricité), les fluctuations des taux d'intérêt, la perturbation des marchés du crédit et les délais d'obtention de financement, la possibilité de dépassement des coûts ou de dépenses imprévues, ainsi que les relations avec les employés. Par conséquent, on recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. À l'exception de ce qui est requis en vertu des lois qui s'appliquent aux valeurs mobilières, la Société n'est pas tenue de publier des mises à jour des énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de tout autre élément.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.